

Bulletin du SNUipp-FSU du Bas-Rhin

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC affilié à la Fédération Syndicale Unitaire

Jusqu'au-boutisme ministériel !

On aurait pu penser que la crise sanitaire et sa gestion catastrophique par l'Education nationale occuperait pleinement le ministre Blanquer. Les difficultés qu'elle entraîne dans le fonctionnement des écoles qui souffrent d'un manque chronique et démultiplié de remplaçants, mais aussi sur la santé des enseignants et des élèves, ne semble pas suffire à remplir son emploi du temps.

Non content de rendre des moyens financiers - 200 millions de crédits n'ont pas été "consommés" par l'EN et ont été "rendus" au budget de l'Etat, somme qui aurait pu servir à la revalorisation ou à l'amélioration du régime de décharge des directeurs - il poursuit le travail de sape du service public d'éducation. Suppression de postes, poursuite au forceps des dédoublements de certains niveaux au détriment des autres classes, des écoles hors EP ou des écoles rurales, profilage effréné des postes qui va permettre une « sélection » au détriment de l'équité de traitement et de règles claires pour le mouvement basées sur un barème, formations imposées alors que d'autres ne sont pas assurées, déploiement de « guides » et de méthode de lecture « unique » mettant à mal la liberté pédagogique des enseignants et des enseignantes, gel du point d'indice et revalorisations salariales en déshérence, multiplication de primes qui visent à mettre les collègues, les écoles, les territoires en concurrence, mise à mal du fonctionnement collégial de la direction d'école...la liste est sans fin des fronts ouverts contre les enseignants, leurs missions et la démocratisation de l'école qu'ils et elles défendent.

La santé, la justice, l'éducation, la police... tous les services publics souffrent de sous investissement depuis de longues années. Sous effectifs, flux tendu dans le fonctionnement, manque de moyens d'équipement...si les gouvernements successifs ont pu donner le change, avec les crises sociales et sanitaires, le vernis craque et la réalité explose.

Virginie SOLUNTO, co-secrétaire



RETROUVEZ LES INFORMATIONS ET NOS OUTILS POUR VOUS AIDER À PARTICIPER AU MOUVEMENT 2021 EN PAGES CENTRALES.

SNUipp-FSU 67

4 rue de Lausanne

67000 Strasbourg

Tél : 03 90 22 13 15

courriel : snu67@snuipp.fr

site : <http://67.snuipp.fr>

STRASBOURG PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

N° 161
supplément n°1
Avril 2021

SOMMAIRE

Édito	1
Stage Meirieu	2
Direction d'école	3
Covid-19	4
Égalité garçon-fille	5
Frais de déplacement	6
AESH	7
Actualités FSU	8

Cahier central : Mouvement 2021

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 67. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la section départementale du SNUipp-FSU.

Imprimé par nos soins
Dépôt légal à parution
Directeur de publication : François SCHILL
Maquette : Jonathan BOURREAU
Conçu intégralement à l'aide de logiciels libres
Bulletin trimestriel
Prix du n° : 0,76 euros
Abonnement : 3 euros
ISSN : 1248-2218 / CPPAP : 1122 S 08182

STAGE « DÉMOCRATISATION DE L'ÉCOLE ET FORMATION À LA DÉMOCRATIE DANS L'ÉCOLE... »

Reporté l'année dernière et obligés cette année de le réaliser sous forme de visio-conférence, belle réussite pour ce stage avec près de 130 participants.

En trois parties, Philippe Meirieu analyse d'abord la politique menée par le ministre Blanquer puis nous offre de sérieuses pistes d'entrée en résistance. Notre profession n'a plus d'autres choix possibles !

Il pointe alors ce « mythe des fondamentaux » dont il faut nécessairement se débarrasser : l'enseignement déjà « émancipateur » et tel qu'il a été voulu au début du XIXe siècle ne saurait se réduire aujourd'hui « à l'acquisition de techniques standardisées et évaluables de manière strictement quantitatives. », en bref au « lire, écrire, compter » version Blanquer.

Il s'agit de revenir à une école qui mobilise ses enseignant.es chargé.es de former des citoyen.nes, qu'ils.elles soient dégagé.es des autorités locales, qu'ils.elles puissent exercer leur jugement...

Il aborde ensuite « *La démocratisation de l'école à l'épreuve des défis d'aujourd'hui...* » ce qui implique de résister aux tendances sociétales actuelles : « *l'individualisme social et la difficulté à dégager un intérêt collectif et à penser le « bien commun » ; le capitalisme pulsionnel et la difficulté à installer le temps de la pensée ; l'apprentissage destitué et la difficulté à faire accéder les sujets à l'exigence de précision, de justesse et de vérité* ». Paradoxe, la société nous demande de faire le contraire de ce qu'elle fait : construire du commun, surseoir à la pulsion, faire intérioriser l'exigence... Est cité Olivier Reboul : « *Qu'est ce qui vaut la peine d'être enseigné ? Ce qui libère et ce qui unit* ». Notre métier mérite cette ambition... à condition qu'on veuille bien nous laisser faire !

Evidemment, ce n'est pas le chemin suivi actuellement par l'Education Nationale. Constatant la prolétarianisation des enseignant.es (« *quand les personnes sont au service des machines* » selon Karl Marx), la démocratisation de l'école est loin d'être acquise aujourd'hui. Reconquérons notre liberté pédagogique seule garante d'un enseignement de qualité et surtout ne cédon pas aux procédures simplificatrices de nos dirigeants. Pour Philippe Meirieu, seul le collectif, qu'il soit associatif, syndical, en équipe éduca-



tive... parviendra à contrer les réformes sabbies ces dernières années.

Il conclut en insistant sur la nécessité que la Nation ne s'exonère pas de ses responsabilités éducatives et se donne les moyens d'agir dans et en dehors de l'école (« *il faut un village pour construire un enfant* »). Exigeant, il rappelle qu'enseignant.e c'est un métier d'expert.e et un engagement citoyen qui nous rend « *partie prenante* » à tous les niveaux.

Dans l'après-midi, consacrée aux réformes passées et actuelles dans le secondaire et l'Université, Gauvain End et Julien Gossa ont brillamment sidéré les participant.e.s. L'état des lieux s'est finalement révélé dur et destructeur de la maternelle jusqu'à l'Université. Que faire alors ?

« *Préservez-en-nous « la part du feu » et surtout RESISTONS* » lançait M. Meirieu dans la matinée !

P.S. : l'équipe du FSU-SNUipp 67 ambitionne de continuer à organiser régulièrement ces stages formateurs et passionnants largement plébiscités par les participant.e.s. Nous ne pouvons le faire et l'amplifier que grâce à nos adhérent.es que nous remercions ici ! Vous l'avez donc compris : **ADHÉREZ pour RESISTER** collectivement et garder ensemble cette « *part du feu* » qui nous anime et donne sens à notre beau métier !

Bibliographie évoquée pendant le stage :

Philippe Meirieu – « *Ce que l'école peut encore pour la démocratie - Deux ou trois choses que je sais (peut-être) de l'éducation et de la pédagogie* » - Paris, Autrement, 2020.

<http://www.meirieu.com/LIVRES/ce-que-lecole-peut-en-core-pour-la-democratie.htm>

Matthew B. Crawford « *Éloge du carburateur - Essai sur le sens et la valeur du travail* » - Paru en mars 2010



Pierre FRIEDELMEYER

DIRECTION D'ÉCOLE ET PROPOSITION DE LOI RILHAC : LE SÉNAT DONNE CHAMP LIBRE AU MINISTRE

Après avoir été adoptée par l'Assemblée nationale le 24 juin 2020, la proposition de loi « créant la fonction de directrice ou de directeur d'école » (dite PPL Rilhac) a été discutée et votée au Sénat le 10 mars 2021. La chambre haute y a ajouté des amendements qui, s'ils sont conservés, modifieraient en profondeur la direction de l'école, ce qui aurait d'importantes répercussions sur son fonctionnement.

Le texte va à présent être réexaminé à l'Assemblée nationale et peut, si des modifications sont apportées, revenir au Sénat.

Quels changements « Sur le fond » pour la direction ?

Des risques...

Cette proposition de loi rétablit les contours d'un « statut » pour le/la directrice d'école, lui conférant une « autorité fonctionnelle ». Elle n'inscrit pas l'autorité hiérarchique dans le texte mais la permet.

Le fonctionnement et la direction d'école risquent de subir des évolutions qui tournent le dos au collectif : autorité fonctionnelle, délégation de l'autorité académique, dialogue biennuel avec le DASEN, direction à plusieurs vitesses selon la taille des écoles, mise en œuvre d'une formation certifiante réservée aux directrices et directeurs totalement déchargés,

Ces transformations sont lourdes de dangers et risquent d'accroître la charge de travail des directions d'écoles sans aucune compensation en contrepartie.

Ces mesures sont en cohérence avec les conclusions du Grenelle et l'école voulue par le Ministre et restent suffisamment larges pour lui laisser le champ libre lors de la publication des textes réglementaires.

...et de modestes avancées

La proposition de loi apporte de modestes avancées dans la mesure où elle ouvre la possibilité de mise à disposition par l'Etat (et non par les collectivités territoriales), d'une aide administrative pour certaines écoles, qu'elle offre un fragile point d'appui pour augmenter les quotités de décharges, qu'elle renvoie l'organisation des élections de parents au conseil d'école à la consultation de ce même conseil d'école.

La proposition de loi intègre la validation conjointe du PPMS, portée par le SNUipp-FSU. Elle doit permettre d'alléger la responsabilité du directeur ou de la directrice, qui se contentera de « donner un avis et faire des suggestions », quand la mairie et l'éducation nationale « établit et valide ».

Quelles suites ?

Le Sénat reprend et renforce le texte initial assurant ainsi au ministre une voie pour redéfinir l'école primaire à sa guise en tournant le dos à ses particularités qui en font, à la fois, un des services publics les plus appréciés et un lieu de mise en œuvre d'un véritable collectif de travail au service de la réussite de toutes et de tous.

Le SNUipp-FSU établira un plan d'action mettant en avant son projet pour l'école et la direction d'école, en mobilisant les membres de la communauté éducative pour s'opposer à cette proposition de loi. Et, si possible, en intersyndicale.



François SCHILL



LA NON-CONTAMINATION DANS LES ÉCOLES : UN MENSONGE ÉHONTÉ !

Chacun se souvient des différentes interventions de notre ministre qui répétait sans cesse dans les médias que la contamination était faible dans les écoles, que les élèves étaient peu contagieux. Il faut dire que tout le premier semestre, les élèves n'étaient pas testés et quand il y avait un cas positif, les autres n'étaient pas considérés comme cas contact à risque.

Le rapport de Terra Nova publié le 17 février 2021 indique qu'aujourd'hui, il n'y a plus de doute, les enfants sont des vecteurs de contamination du virus et l'école est impliquée dans sa diffusion. Le rapport s'appuie sur des données accumulées dans le monde entier mais également sur les données de Santé Publique France. Les données du CDC américain et l'enquête française ComCor montrent que les enfants font entrer le virus dans les foyers : en France, le risque d'être infecté est 30% plus élevé lorsque les enfants sont scolarisés en maternelle, au collège ou au lycée, et 40% plus élevé si les enfants sont en crèche. Une enquête en Chine faite sur 27000 foyers confirme la capacité importante de l'enfant à transmettre le virus. Si le SNUipp-FSU67 partage l'idée que la fermeture des écoles a d'énormes inconvénients (dégradation du suivi scolaire, décrochage, inégalités...), celle-ci reste cependant la mesure la plus efficace dans la limitation de la circulation du virus notamment lorsqu'il s'agit de variants plus contagieux, susceptibles d'aggraver à brève échéance la situation épidémiologique. C'est pourquoi le SNUipp-FSU67 dénonce la stratégie de notre ministère qui nie la réalité et qui, en allégeant le protocole sanitaire au moment où il serait primordial de le renforcer, met en place des mesures dangereuses pour la santé des enseignants et des élèves. Plus grave encore le changement de procédure va entraîner une chute du nombre de ferme-

tures de classes et ne plus permettre de suivre l'évolution.

Face aux variants dont le niveau de contagiosité ne laissera bientôt plus beaucoup de choix, il faudrait désormais réduire les effectifs des classes, fournir des masques plus protecteurs, en les doublant de visières pour les personnels accompagnant des élèves en situation de handicap, fournir des capteurs de CO2 pour surveiller la qualité de l'air pour optimiser l'aération des locaux, tester, tracer et isoler strictement.

Au niveau national, le 28 mars 2021 le nombre d'élèves contaminés par le coronavirus a encore augmenté en une semaine, passant de plus de 15.000 à plus de 21.000. Le nombre de personnels contaminés est également en hausse de 1.809 à 2.515. Le taux d'incidence a augmenté de 42% pour les enfants d'âge scolaire de maternelle et de 36% pour ceux d'élémentaire depuis une semaine. La situation sanitaire s'aggrave sur l'ensemble de la France, mais le ministère ne prend aucune mesure supplémentaire pour contenir l'épidémie.

Le SNUipp-FSU continue d'exiger que de réelles mesures de protection soient prises dans l'Education Nationale, qu'un protocole sanitaire cohérent et efficace soit mis en place dans les écoles pour lutter contre la circulation du virus, que des moyens soient débloqués pour permettre de recruter des personnels pour permettre un allègement des effectifs dans les classes et que les enseignants et AESH soient prioritaires pour la vaccination. Si rien n'est fait comme c'est le cas depuis septembre, seul le confinement strict permettra au nombre de contamination de diminuer de manière significative.

Myriam BRANDT



OÙ EN EST LE NON-REMPLACEMENT ?

Catastrophique..., vous l'avez sans aucun doute constaté. A force de couper dans les moyens depuis des années, l'Etat n'est plus en mesure d'assurer pleinement la continuité du service public... C'est vrai dans la Santé, la Justice. C'est vrai à l'Education Nationale.

Si l'action que nous avons initiée en intersyndicale avec des associations de parents d'élèves a, un peu, porté ses fruits (20 postes de remplaçant.e.s créés pour la prochaine rentrée), force est de constater que c'est et ce sera bien insuffisant dans les mois et années qui viennent. La reprise de l'épidémie, la venue du fameux variant anglais, le retour en classes des collègues à 80% ont pour

conséquence une détérioration effroyable du remplacement. Il en est de même dans tous les départements et c'est maintenant au niveau national que des actions se mettent en place. Nous vous invitons à y participer massivement !

De son côté, le FSU-SNUipp 67 garde le contact avec ses partenaires et vous demande, à minima, de continuer à remplir l'enquête « non remplacement » : c'est par vos retours que nous pouvons dénoncer objectivement la réalité de ce qu'on fait vivre aux élèves et aux enseignant.e.s !

Retrouvez l'enquête sur notre site.

Pierre FRIEDELMEYER



LA MIXITÉ À L'ÉCOLE : UNE CHANCE... QU'IL FAUDRAIT DAVANTAGE EXPLOITER

La mixité à l'école ne s'est pas imposée sans remous. Règle d'or de l'école laïque cependant, elle permet à toutes et tous de recevoir le même enseignement, la même éducation. En théorie.

En pratique, les études le montrent, les enfants reproduisent à l'école les stéréotypes de genre.

Comment l'école peut-elle œuvrer à combattre les inégalités ?

Enseignant-es, nous sommes nous-mêmes des produits de la société dans laquelle nous vivons, et les présupposés liés au genre nous habitent à notre insu et conditionnent nos discours (« le masculin l'emporte sur le féminin »), nos gestes professionnels (garçons agités davantage sollicités que les filles) jusqu'à nos manières de répartir les espaces et les rôles au sein de la classe et de l'école.

Éduquer ne s'improvise pas. Promouvoir la mixité et l'égalité à l'école exige une prise de conscience de l'existant ainsi qu'une formation initiale et continue solide pour déconstruire les stéréotypes, combattre les préjugés et instaurer l'égalité dès l'école maternelle.

L'éducation à la sexualité, inscrite dans le code de l'éducation et rappelée par la circulaire de septembre 2018 offre un cadre institutionnel qui permet de travailler les notions de respect et d'égalité ainsi qu'une première approche de la reproduction humaine. L'approche transversale et pluridisciplinaire de l'éducation à la vie affective et sexuelle ainsi que de la prévention des violences ouvre des possibilités très nombreuses d'actions, malheureusement insuffisamment exploitées. Sans formation et sans outils, les enseignant-es se sentent trop souvent démunis-es.

Il existe pourtant mille et une manières d'aborder ces sujets. En particulier grâce aux albums et à la littérature de jeunesse mettant en scène des héroïnes ou déconstruisant les stéréotypes de genre. Malheureusement, ils ne sont pas très nombreux¹⁾. Se les procurer pour la bibliothèque exige une démarche volontariste.

L'organisation réfléchie des coins jeux à la maternelle ainsi que la répartition des espaces et/ou le choix des activités motrices ouvrent également les champs des possibles.

Mais faute de volonté institutionnelle et de moyens, la décision de prendre en compte l'égalité filles-garçons dans l'aménagement du quotidien relève majoritairement d'initiatives individuelles ou, au mieux, d'écoles.

Un dispositif expérimental, les « ABCD de l'égalité » avait



été mis en place dans 600 classes à la rentrée 2013. Il visait à faire prendre conscience des préjugés à l'œuvre et se proposait d'outiller les professeur-es des écoles. Sous la pression des offensives réactionnaires

(vigi-gender, la Manif pour tous, les journées de retrait de l'école... accusant l'École maternelle d'enseigner la masturbation avec des sexes en peluche ou d'inciter à l'homosexualité) le dispositif fut abandonné.

Les mêmes attaques ont visé bien sûr l'école élémentaire, la nécessaire confiance des familles envers l'École s'en est trouvée affaiblie, notamment dans les milieux populaires. Les collègues, incriminé-es parfois haineusement sur les réseaux sociaux, gardent un souvenir douloureux de la frilosité de l'institution à les défendre.

Or, en primaire, l'éducation à la sexualité, telle que prévue dans les programmes, est le plus souvent abordée par l'angle de la reproduction humaine, souvent en toute fin de CM2 ! Il n'est pas rare d'ailleurs que des collègues expriment même des réticences à traiter ces questions, tant ils et elles redoutent la gestion de classe ...

Leur intégrité mise en doute violemment, certain-es se sont posé la question du bien fondé de ces enseignements : cette éducation, finalement, ne reviendrait-elle pas à la famille ?

Pour ce qui concerne l'EMC, autre élément des programmes, il semble privilégier l'éducation à... la sécurité routière !

La répartition des espaces dans la cour de l'école est ici et là prise en compte et revue (les garçons occupant souvent le milieu de la cour avec le jeu de football, les filles se partagent les minces espaces latéraux), mais les manuels scolaires continuent d'invisibiliser les filles et les femmes ou, dans le meilleur des cas, leur délèguent des rôles subalternes.

Pour combattre les inégalités, évidemment, c'est un tout autre cadre qui s'impose !

Le SNUipp-FSU revendique depuis longtemps un plan de formation d'ampleur qui prenne en compte les résultats scientifiques issus des études sur le genre afin de combattre les violences sexistes et homophobes²⁾.

Catherine LE DUFF



¹⁾ Sur le site du Centre Hubertine Auclert, Pour l'égalité entre filles et garçons, 100 albums de jeunesse, <https://www.centre-hubertine-auclert.fr/sites/default/files/fichiers/livret1fg.pdf>

Ou sur le site de l'association Adequations : livret littérature de jeunesse non sexiste, http://www.adequations.org/IMG/pdf/Livret_litterature_de_jeunesse_non_sexiste.pdf

²⁾ Voir la brochure du SNUipp-FSU « L'égalité, ça s'apprend » <https://www.snuipp.fr/actualites/posts/l-egalite-filles-garcons-ca-s-apprend>

ET SI ON SE FAISAIT REMBOURSER NOS DÉPLACEMENTS QUAND ON Y A DROIT ?

Qui peut prétendre à des remboursements ?

La circulaire 2015-228 du 13 janvier 2016 apporte des précisions sur les modalités de remboursement des frais de déplacements. Tout déplacement dans le cadre du service peut donner lieu à indemnisation :

- des frais de transport sur la base du tarif de transport public le moins onéreux quand il existe, ou sur la base d' indemnités kilométriques, selon le mode de déplacement le plus adapté ;
- des frais de repas ;
- des frais d'hébergement.

C'est le cas notamment pour se rendre à une animation pédagogique ou une réunion sur convocation, pour les collègues en postes fractionnés (titulaires de secteurs ou non) et les remplaçants à l'année sont également concernés par ces dispositions.

Quelles sont les conditions ?

Le déplacement doit se faire hors de la résidence administrative et hors de la résidence familiale, définies ainsi :

- la résidence administrative est le territoire de la commune d'exercice ;
- la résidence familiale est le territoire de la commune où est situé le logement principal.

Attention ! : constituent une seule et même commune toute commune et les communes limitrophes, desservies par des moyens de transports publics de voyageurs.

Pour de nouveaux droits

Le FSU-SNUipp demande que tous les personnels amenés à se déplacer dans le cadre de leurs missions soient remboursés de l'intégralité de leurs frais, y compris lorsqu'ils utilisent leur véhicule personnel au sein d'une communauté urbaine ou d'une agglomération.

Comment faire pour déclarer ses frais ?



Il faut utiliser l'application Chorus DT (ordres de mission et états de frais - déplacement sur convocation) en utilisant un ordre de mission classique (OM Classique) qui est utilisé avant le déplacement ou un ordre de mission de **régularisation** classique (OM **régularisation** Classique) qui est utilisé après le déplacement.

C'est à vous de créer votre ordre de mission.

Rapprochez-vous de notre équipe pour vous aider dans cette démarche en nous contactant par mail snu67@snuipp.fr ou par téléphone au 0390221315.

Les ZIL (titulaires remplaçants) sont au courant pour la plupart qu'il existe l'ISSR avec un barème fixe en fonction des distances (voir encart ci-dessous) dès lors que les remplacements ne sont pas prévus pour une année entière mais ce n'est pas la seule manière d'être remboursés de nos déplacements professionnels.

Indemnités ZIL journalières	
distance	indemnité
Jusqu'à 9 km	15,38 €
de 10 à 19 km	20,02 €
de 20 à 29 km	24,66 €
de 30 à 39 km	28,97 €
de 40 à 49 km	34,40 €
de 50 à 59 km	39,88 €
de 60 à 80 km	45,66 €
de 81 à 100 km	55,47 €
de 101 à 120 km	59,29 €

Michaël CLAVELIN



STAGE AESH

Vendredi 22 janvier, le SNUipp-FSU 67 et le SNES-FSU Strasbourg ont organisé un stage sur le métier d'AESH. Malgré les contraintes de la visioconférence, les échanges ont été riches. Beaucoup reste à faire pour que le métier d'AESH soit reconnu à sa juste valeur : sortir de la précarité et devenir fonctionnaires, obtenir une rémunération qui permette de vivre décemment. Il faut créer les conditions d'un parcours professionnel qui permettront de partager une culture professionnelle, en lien avec les autres professionnels, et de donner des perspectives de carrière à ce métier.

La carrière ?

Les AESH bénéficient au moins tous les trois ans d'un entretien professionnel et il est préconisé d'en tenir un à l'issue de la première année (circulaire 2019-2090). Il est conduit par l'IEN (dans le premier degré) ou par le chef d'établissement (dans le second degré). L'entretien donne lieu à un compte-rendu notifié à l'AESH, qui dispose d'un délai de quinze jours pour faire une demande de révision auprès du recteur. Le recteur dispose à son tour de quinze jours francs pour notifier sa réponse. En cas de réponse négative, l'AESH peut saisir la Commission consultative paritaire (CCP). Cet entretien doit mettre en valeur la manière de travailler de l'AESH. En principe, il entraîne une hausse de la rémunération (par le passage à l'indice supérieur).

Rémunération : des salaires insuffisants.

Lors de réunions du comité consultatif au printemps 2020, le ministère a été incapable de faire des propositions d'amélioration des rémunérations et du temps de travail. Sur le terrain, l'imposition du temps partiel reste la norme. Pour le FSU-SNUipp 67, il faut porter systématiquement à 45 le nombre de semaines prises en compte pour le calcul de la quotité et inclure tous les temps de présence afin d'arriver à des temps pleins pour toutes et tous. La grille indiciaire doit être revue. **C'est à ce prix que les missions essentielles des AESH seront pérennisées pour le bien des élèves et des équipes.**

Le FSU-SNUipp 67 lance une enquête en ligne. Elle a pour objectifs de recueillir des données de terrain afin de pouvoir alerter l'employeur sur les conditions de travail des AESH.

<https://67.snuipp.fr/spip.php?article6712>



Mélanie CHRISTOPHEL

**LES SERVICES PUBLICS
AU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ !**

F.S.U.
ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

SNUipp
FSU
DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE

LOUVRE OU SEPHORA ?

Le ministère de la culture vient de fêter son 60ème anniversaire, dans un contexte où les théâtres, les cinémas, les musées et les monuments demeurent fermés, et où cette décision administrative est de plus en plus mal ressentie par les professionnels et par l'opinion. Pour quelles raisons le gouvernement s'entête-t-il à maintenir les lieux de culture fermés tout en ouvrant les commerces, alors que des études récentes montrent que les lieux de culture représentent un risque de contagion au coronavirus très largement inférieur à celui d'autres lieux publics?

De très nombreux professionnels de la culture, artistes, techniciens ou médiateurs, du monde du spectacle comme du champ patrimonial sont empêchés de travailler depuis près d'un an. Ils sont dans une situation de grande précarité financière. Si une année « blanche » a été concédée aux intermittents, impossible pour eux de constituer le capital d'heures nécessaire à la reconduction de leurs droits. C'est d'autant plus inquiétant dans un contexte où le gouvernement entend mettre en œuvre la réforme de l'assurance chômage en juillet. Elle diminuera encore les droits des demandeurs et demandeurs

d'emploi. Ces professionnels se sentent d'autant plus méprisés par le gouvernement qu'à l'automne ils avaient tout organisé pour recevoir le public dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Face à cette position dogmatique une résistance s'organise : ouvertures protestataires de cinémas, occupation des théâtres comme le Théâtre National de Strasbourg.

Pour la FSU et ses syndicats, la culture est un besoin essentiel à la société. De fait, elle soutient ces actions et réclame la réouverture de tous les lieux culturels qui ont la capacité d'organiser un accueil dans des conditions de sécurité correctes pour le public et pour les personnels. Elle s'associe aussi aux syndicats du spectacle pour réclamer une deuxième année blanche pour les intermittents et la prise en compte de toutes les actrices du champ culturel, quels que soient leurs statuts, ainsi que le retrait du projet de réforme de l'assurance chômage.

Géraldine DELAYE



UNE LUTTE VICTORIEUSE DES INFIRMIÈRES SCOLAIRES

Les infirmières scolaires accueillent les élèves pour les soins, les urgences. Ce sont des professionnels de santé qui offrent un lieu d'écoute facilement accessible aux élèves, collégiens et lycéens. Dans le cadre de la protection de l'enfance, elles sont amenées à rédiger des informations préoccupantes ou des signalements. Une autre de leurs missions est l'éducation à la santé, à la vie affective et à la sexualité.

Elles effectuent aussi des bilans de santé en 6ème et à la demande de l'équipe éducative, participent à l'élaboration des PAI, à l'accueil des élèves en situation de handicap ...

Le gouvernement a présenté un projet de loi rattachant les médecins et infirmières scolaires à la Fonction publique territoriale.

Ce projet acte la sortie des infirmières des établissements scolaires. Il a pour but de réunir les moyens de la PMI avec ceux de l'EN. Il balaie la reconnaissance des infirmières en



tant que conseillères de santé auprès des équipes éducatives, des chefs d'établissements. Il nie le besoin d'accueil et d'écoute des jeunes dans les établissements et se focalise sur le taux de réalisation de bilans de santé. Or, les jeunes ont besoin d'être écoutés et pas que d'un bilan de santé de temps en temps.

Intitulé « loi 4D » (Décentralisation, Déconcentration, Différenciation, Décomplexification), ce texte met en œuvre des logiques de dérégulation et de déréglementation nationale : il amplifie les disparités territoriales. Ce n'est pas acceptable.

Face à ce projet, la FSU et son syndicat des infirmières scolaires le SNICS se sont mobilisés largement et sur la durée nécessaire pour faire reculer le gouvernement. Ce rapport de forces, victorieux pour les personnels de santé, est porteur d'espoir pour l'avenir.

Géraldine DELAYE

